

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2024 DE LA LICENCE  
MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**

**Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D. 612-1-13,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

**ARRETE n°2024-220**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

**Mention :** GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

**Parcours :** parcours accès santé

est fixée comme suit :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Qualité (PR, MCF, autre)</b>
➤ Monsieur Laurent ASTRADE	MCF - USMB
➤ Madame Marie FORGET	MCF - USMB
➤ Madame Caroline MEYNET	PRAG - USMB

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

**Article 3 : Exécution**

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 26/03/2024

Philippe Galez